le Guide des Formations Collectives

édition 2013

Spécial établissements scolaires

proposé par le département Enseignement privé d'Opcalia et Opcalia Ile-de-France

OPCALIA

PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

MODE D'EMPLOI

Le département Enseignement privé d'Opcalia et Opcalia Ile-de-France proposent des actions de formation dédiées aux établissements scolaires, cofinancées par le Fonds social européen (FSE) et le Conseil régional Ile-de-France. **L'Afarec IDF** a été sélectionné sur appel à propositions pour dispenser ces formations dans les trois académies de la région Ile-de-France.

Qui peut bénéficier des formations ?

Tous les salariés, sous réserve de l'accord de leur employeur, quelle que soit la nature de leur contrat de travail : CDI, CDD ou contrat aidé.

Sont concernés les ASEM et les personnels d'éducation, de restauration, d'entretien des locaux ainsi que les chefs d'établissement, les personnels de direction, les chefs de service et les équipes RH.

À qui s'adresse cette offre de formation ?

En priorité aux établissements d'enseignement privé de moins de 250 salariés localisés en région Ile-de-France.

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Les tarifs des stages bénéficient d'une réduction par rapport aux prix du marché grâce :

- aux tarifs négociés par Opcalia auprès de l'organisme de formation sélectionné dans ce guide,
- au soutien financier du Fonds social européen (FSE) et du Conseil régional Ile-de-France.

Cette réduction ne s'applique qu'en partie aux entreprises de plus de 250 salariés qui n'ont pas accès aux cofinancements publics (FSE et Conseil régional). Ces dernières bénéficient uniquement des tarifs négociés par Opcalia auprès de l'organisme de formation sélectionné dans ce guide.

***NB :** pour bénéficier des cofinancements publics, les entreprises de moins de 250 salariés doivent répondre aux critères d'éligibilité du FSE : avoir un effectif inférieur à 250 salariés, un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros (ou un bilan total inférieur à 43 millions d'euros) et respecter les critères d'indépendance.*

- Le coût pédagogique est imputé sur le plan de formation, sous réserve de fonds disponibles (si le budget est inférieur, un appel de fonds sera demandé). Les frais de repas et de transport sont à la charge de la structure.
- La rémunération du salarié est maintenue par l'employeur durant la formation. Pour les actions réalisées en dehors du temps de travail, notamment **dans le cadre du DIF**, l'employeur est tenu de verser au salarié une **allocation de formation**.

Comment inscrire un salarié ?

Une procédure simplifiée : le bulletin ci-joint fait office de demande de prise en charge auprès d'Opcalia et d'inscription auprès de l'organisme de formation.

1/ L'employeur décide du départ en formation d'un ou plusieurs salariés sur une session de formation.

2/ L'employeur remplit le bulletin d'inscription ci-joint et, **au plus tard 3 semaines avant le début de la formation**, le renvoie à :

Opcalia département Enseignement privé
Formations collectives 2013
20/22 rue Saint-Amand
75015 Paris

3/ Le département Enseignement privé d'Opcalia enregistre la demande et adresse à l'employeur un accord de prise en charge.

4/ 10 jours avant le début de la formation, l'employeur reçoit une convocation précisant les informations pratiques, l'adresse du centre de formation ainsi qu'un plan d'accès. En règle générale, la convocation est envoyée par mail au contact formation de la structure qui a procédé à l'inscription.

En savoir plus

Pour toute information complémentaire, contactez le département Enseignement privé d'Opcalia :

Émilie MADIGOU
emilie.madigou@opcalia.com

Monique KHAUTISEN
monique.khautisen@opcalia.com

Tél. : 01 45 31 01 02

Établissements SCOLAIRES

13 SM 09 | Manager au quotidien du personnel OGEC | 3 jours

OBJECTIFS
- Fédérer et accompagner une équipe pédagogique
- Développer ses compétences relationnelles et de gestion au sein d'un établissement scolaire

PUBLIC
Chefs d'établissement, personnels de direction, chefs de service, équipe RH

PRÉ-REQUIS
Encadrer du personnel avec un statut de droit privé et du personnel enseignant

PROGRAMME
- Fédérer, accompagner et encadrer au quotidien une équipe OGEC
- Identifier les rôles et les fonctions de chacun
- Adapter son management aux situations et aux personnes
- Repérer les niveaux d'autonomie et de compétences des collaborateurs
- Créer un cadre pour vivre ensemble et créer la cohésion d'équipe
- Dialoguer avec diplomatie

TARIFS
- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

13 SM 10 | Développer et manager le travail en équipe dans un établissement d'enseignement privé | 3 jours

OBJECTIFS
- Animer une équipe pédagogique
- Communiquer et conduire des réunions tout en gérant des situations difficiles

PUBLIC
Chefs d'établissement, personnels de direction, chefs de service, cadres intermédiaires

PRÉ-REQUIS
- Avoir pris connaissance du projet de l'enseignement catholique et celui de sa tutelle
- Être en charge de l'animation d'une équipe de personnel OGEC et/ou d'enseignants

PROGRAMME
- Développer des stratégies pour déléguer, impliquer et responsabiliser
- Modéliser une culture d'accompagnement
- Acquérir des repères pour gérer les situations complexes
- Analyser les pièges et les freins à la culture d'équipe
- Apprendre à arrêter les objectifs d'une réunion
- Mettre en confiance et mettre au travail un groupe

TARIFS
- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

13 SM 11 | Accueillir et accompagner un enfant handicapé dans un environnement scolaire | 3 jours

OBJECTIF
Connaître le rôle, la fonction et la mission de l'EVS/AVS (Educateur de Vie scolaire/Auxiliaire de vie scolaire)

PUBLIC
Personnel des écoles chargé de l'accompagnement des enfants en situation de handicap

PROGRAMME
- Comprendre les enjeux d'une relation de partenariat avec les enseignants ou le personnel éducatif, avec les parents
- Se situer dans la fonction d'accompagnement d'un enfant handicapé
- Maîtriser les fondements de la communication verbale et non verbale des enfants
- Faire un état des lieux des difficultés rencontrées
- Connaître les méthodes d'observation d'une situation d'élèves durant la récréation
- Élaborer un document récapitulant les freins et les déclencheurs propices à la communication à travers l'action professionnelle

TARIFS
- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

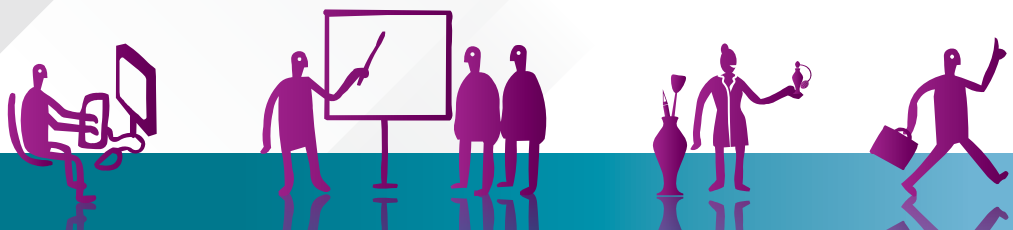

13 SM 12 | Communication adulte-petite enfance | 3 jours

OBJECTIFS
- Repérer les formes et moyens de communication de l'enfant avec son environnement
- Identifier et maîtriser les bases de la communication

PUBLIC
Personnel des écoles chargé de l'accompagnement des enfants : de l'aide maternelle au personnel d'éducation

PRÉ-REQUIS
Avoir travaillé avec des enfants afin d'avoir des repères sur les comportements et les attendus des enfants à l'école maternelle

PROGRAMME
- Connaître les fondamentaux de la communication verbale et non verbale
- Avoir des notions sur le développement de l'enfant et les attendus du programme pédagogique
- Ajuster son accompagnement pour permettre de bâtir l'autonomie de l'élève
- Analyser les situations et adapter sa posture

TARIFS
- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

13 SM 13 | Autorité et sanction en éducation | 3 jours

OBJECTIFS
- Comprendre sa relation à l'autorité
- Repérer les modes d'expression en situation d'autorité

PUBLIC
Chefs d'établissement, adjoints de direction, cadres d'éducation, surveillants

PRÉ-REQUIS
Être engagé dans une relation éducative au sein de la communauté

PROGRAMME
- Connaître les outils « personnels » (du côté des compétences, savoir, savoir-faire à acquérir)
- Adapter son comportement en fonction de sa mission, de sa place et des situations rencontrées sur le terrain
- Maîtriser la communication « positive » au service des deux missions « normative » (loi) et « nourricière » (le lien)
- Gérer les conflits
- Utiliser les outils d'évaluation

TARIFS
- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

Bon à savoir

Comment inscrire un salarié ?

Une procédure simplifiée : le bulletin ci-joint fait office de demande de prise en charge auprès d'Opcalia et d'inscription auprès de l'organisme de formation.

1/ L'employeur décide du départ en formation d'un ou plusieurs salariés sur une session de formation.

2/ L'employeur remplit le bulletin d'inscription ci-joint et, **au plus tard 3 semaines avant le début de la formation**, le renvoie à :

Opcalia département Enseignement privé
Formations collectives 2013
20/22 rue Saint-Amand
75015 Paris

3/ Le département Enseignement privé d'Opcalia enregistre la demande et adresse à l'employeur un accord de prise en charge.

4/ 10 jours avant le début de la formation, l'employeur reçoit une convocation précisant les informations pratiques, l'adresse du centre de formation ainsi qu'un plan d'accès. En règle générale, la convocation est envoyée par mail au contact formation de la structure qui a procédé à l'inscription.

13 SM 14 | Améliorer l'action éducative des personnels des écoles | 3 jours

OBJECTIF

Améliorer au quotidien son efficacité dans l'exercice de la fonction éducative : du développement de l'enfant à la gestion du groupe et du conflit

PUBLIC

Personnel des écoles chargé de l'accompagnement des enfants : de l'aide maternelle au personnel d'éducation

PRÉ-REQUIS

Être en situation d'accompagnement de l'enfant sur des projets pédagogiques et éducatifs

PROGRAMME

- Comprendre les étapes et processus d'apprentissage de la vie en commun chez l'enfant
- Accompagner le développement d'un « je » chez l'enfant afin de l'aider à grandir dans un sentiment de sécurité
- Être co-éducateur avec l'enseignant/parents en respectant les places de chacun
- Maîtriser les outils d'intervention et le rôle de l'adulte dans la relation individualisée, dans les conflits entre enfants, dans la gestion d'un groupe

TARIFS

- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

13 SM 15 | Le développement de l'enfant et de l'adolescent | 3 jours

OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent
- Identifier l'accompagnement approprié dans un contexte d'évolution des comportements des jeunes

PUBLIC

Personnel des écoles chargé de l'accompagnement des enfants : de l'aide maternelle au personnel d'éducation

PRÉ-REQUIS

Être engagé dans une relation éducative avec l'élève

PROGRAMME

- Repérer le « héros » derrière le sujet
- Comprendre la dynamique spécifique et unique du parcours de chaque enfant
- Identifier les évolutions et les caractéristiques enfant/adolescent : le processus de développement spécifique
- Détenir des clés de compréhension des manifestations comportementales propres à ces divers âges au cours desquels les sujets se constituent en individus sexués, uniques et mortels

TARIFS

- **Entreprises de moins de 250 salariés : 225 euros**
- **Entreprises de plus de 250 salariés : 450 euros**

Bon à savoir

- Le bulletin ci-joint fait office de demande de prise en charge auprès d'Opcalia et d'inscription auprès de l'organisme de formation.
- Dans le cas où une session de formation est annulée faute de stagiaires, pensez à reporter votre inscription sur une autre date.

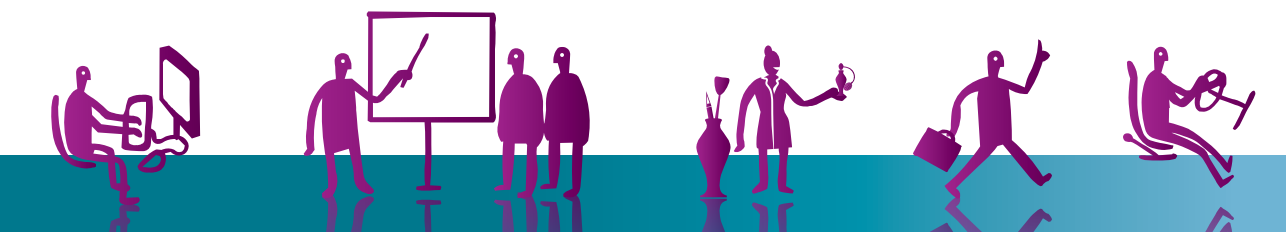

OPCALIA

PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

opcalia.com

Opcalia
Département Enseignement privé
20/22 rue Saint-Amand
75015 PARIS

Tél. : 01 45 35 01 02
Fax : 01 45 33 09 19
enseignement-prive@opcalia.com

l'Europe s'engage en Île-de-France avec le FSE

Ce dispositif de formation est cofinancé par l'Union européenne.

îledeFrance

Enseignement privé

Mars 2013 - Conception : dajm.fr